

Au Canada, par exemple, seules quelques régions du pays ont fait du français leur première langue. La Suisse, quant à elle, a trois langues officielles, soit le français, l'allemand et l'italien. Les pays d'Afrique et d'Asie membres de la Francophonie ont un patrimoine culturel différent de celui des membres européens. Le français n'est pas une langue officielle du Vietnam, mais ce pays appartient néanmoins à la Francophonie.

C'est en 1968 qu'on a posé les premiers jalons de la Francophonie, sous l'impulsion de certains chefs d'État de l'Organisation commune africaine et malgache, qui voulaient alors instituer une conférence annuelle des chefs d'État francophones.

Deux ans plus tard, on a créé l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), dont le premier Secrétaire général a été un Canadien, M. Jean-Marc Léger. (Un autre Canadien, M. Arnold Smith, avait été le premier Secrétaire général du Commonwealth.)

## **Le rôle du Canada**

Le Canada s'est associé dès le début à la Francophonie en l'aidant à créer et à lancer ses diverses institutions. Le dynamisme de la culture française au Canada et son envergure internationale sont autant de raisons qui ont incité notre pays à participer à ce mouvement.

Prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international, le rôle joué par le Canada au sein de la Francophonie fait partie intégrante de sa politique étrangère. Soucieux de mettre en valeur la riche diversité de la réalité canadienne, le gouvernement entend diffuser la culture française, tant au pays qu'à l'étranger, en s'efforçant de promouvoir l'usage de la langue française comme moyen de communication, de coopération et de rapprochement entre les peuples qui l'utilisent à des degrés divers. Dans cette optique, il a établi un réseau de missions diplomatiques bilatérales avec tous les pays francophones, créé un vaste programme de coopération pour le développement et amorcé un dialogue politique sur de grandes questions internationales. En outre, le Canada adhère à toutes les organisations francophones multilatérales, en particulier à l'Agence de coopération culturelle et technique, et il participe à deux conférences annuelles, soit la Conférence des ministres de l'Éducation (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES).